



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Organisme de formation Le Plus Petit Cirque du Monde

**Formation préparatoire en arts acrobatiques urbains menant à la certification Concevoir et animer
un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque**

Ce document est à remettre signé le premier jour de la formation

à jour le 30/07/2025

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Calendrier

La formation a lieu du **6 octobre 2025 au 26 juin 2026** (920 heures).

Les cours se déroulent du lundi au vendredi compris, entre **9h et 16h30**, sur la base de 30 heures hebdomadaires dans les locaux du PPCM.

Certains cours de freerunning pourront avoir lieu à l'extérieur le jeudi matin.

Des sorties et visites pourront être organisées à l'extérieur durant la formation.

Certains week-ends peuvent être travaillés (représentations de la formation durant le festival des Initiales fin juin et autres représentations).

Les stagiaires seront en formation la semaine du 17 février 2025 et la semaine du 14 avril 2025.

Respect des horaires

Le cours démarre à 9h00 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Les élèves doivent être **prêt.e.s (en tenue) 5 minutes avant le début du cours.**

A midi et à 16h30 : le matériel est rangé, les salles sont nettoyées avec le matériel mis à disposition. **Il n'est pas permis de rester dans les salles après 12h00 et 16h30.**

Respect du programme pédagogique de la formation et des intervenants



La formation contient **un ensemble de propositions pédagogiques qui doivent être suivies dans leur intégralité**. L'absence régulière à un cours n'est pas tolérée et peut entraîner une exclusion de l'élève.

Accepter les propositions des intervenants est nécessaire et obligatoire pour tous et toutes sauf blessure qui justifie l'impossibilité de pratiquer une discipline enseignée.

Il en va de même pour **le choix de partenaire de travail**. Lors des cours, les étudiants doivent accepter les propositions de travaux de groupe par les intervenants, car cela favorise la collaboration, renforce les compétences de communication et enrichit l'expérience d'apprentissage.

Le principe d'**absence de jugement** est une règle valable pour tous et toutes.

Assiduité

La présence et la ponctualité des élèves à l'ensemble des cours est impérative.

Les feuilles d'émargement doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.

Toute absence ou retard doivent être **avertis et justifiés**.

Il est obligatoire de

- prévenir systématiquement pour chaque retard Lucille Louvencourt en envoyant un message au groupe Whatsapp
- prévenir systématiquement pour chaque absence par mail adressé à Lucille Louvencourt et Katérina Flora (lucille@ppcm.fr et katerina@ppcm.fr) pour signaler les démarches effectuées (rendez-vous médical ou administratif)
- **Les retardataires veillent à ne pas déranger le déroulement de la séance.**
- **Si le retard non justifié est supérieur à 10 minutes l'enseignant.e a le droit de ne pas accepter l'élève dans son cours.**
- **3 retards non justifiés entraînent un avertissement écrit**
- 3 avertissements écrits entraînent une convocation avec la Direction et l'équipe pédagogique.

En cas de **maladie, l'élève doit prendre obligatoirement un rendez-vous avec un médecin généraliste** qui prescrit, si besoin, un arrêt maladie.

Les élèves ayant un arrêt maladie ne peuvent pas assister aux cours.

Les élèves en rééducation peuvent assister à certains cours (après leur arrêt maladie) avec l'accord de l'enseignant.e et la responsable de formation. Ils peuvent durant les temps de la formation, avoir accès à un ordinateur du PPCM et effectuer des recherches en lien avec leur cursus.

Locaux et équipements

La majorité des cours se déroulent dans la salle de résidence, la salle de danse et sous le chapiteau du Plus Petit Cirque du Monde. Les cours théoriques du mercredi après-midi ont lieu dans le dojo.



Salle de résidence : haute de 20 mètres, chauffée, équipée avec des tapis de réception, des installations aériennes, des modules pour le freerunning

Salle de danse: 180m2, avec plancher et miroir, équipement de cirque et matériel destiné à l'usage exclusif de la formation, stocké dans une malle dédiée.

Salle de réunion/dojo : 40m2, équipée de tables, chaises, d'un vidéoprojecteur et d'un paper-board

Chapiteau: 28m de hauteur, chauffé, piste de 13m de diamètre, alcôves et espaces intermédiaires, installations aériennes, gradins

Foyer : espace de restauration, équipé de tables, chaises, d'un canapé, cubes en bois, bancs, d'un espace tisanerie.

L'accès à la cuisine du PPCM n'est pas possible, ni l'emprunt de vaisselle ou d'ustensiles.

Rangement et nettoyage des salles

Rangement, nettoyage et aération quotidienne des salles de danse et de résidence après chaque cours (avant de libérer les salles à midi ou à 16h30)

En alternance avec l'équipe des intervenants, il est demandé à l'ensemble de la formation de nettoyer une salle (résidence et de danse) une fois par mois.

A définir : la salle de danse une fois par mois le mardi après le cours de Julien Mauclet
la salle de résidence une fois par mois le vendredi après le cours de Julien Mauclet

Espaces, règles de vie

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable pendant les cours en dehors de temps de captation, avec validation de l'enseignant.

Les enseignants ont le droit de demander aux stagiaires de ranger leur portable dans leur sac ou leur casier.

Il est interdit d'être torse nu dans les espaces communs (foyer, cuisine, bureaux et jardin) du PPCM.

Marcher pieds nus est interdit dans les espaces communs du PPCM

Utiliser une paire de chaussures ou de chaussons avec la semelle propre en salle de danse pour des cours de danse (garder une paire dans le casier)

Des vestiaires et douches sont à disposition. Respecter une hygiène de vie est très important pour la vie de groupe.



Il est interdit de fumer sur le parvis devant le PPCM durant les heures de cours.

Les déjeuners sont pris dans le foyer du PPCM ou à l'extérieur.

Il n'est pas permis de cuisiner dans la cuisine des salariés, seulement de faire sa vaisselle.

Un micro-ondes et deux frigos sont à disposition, l'espace cuisine devra être laissé propre et rangé après les repas, sans détritrus, verre ou objet tranchant apparent.

Il est demandé de vider et nettoyer les frigos avant chaque départ en congés.

Il est interdit de manger dans la salle de résidence et la salle de danse.

Un casier est mis à disposition, la clé est à restituer à la fin de la formation. Si la clé est perdue, les frais pour refaire un double sont à la charge de l'élève.

Dojo

L'accès au dojo se fait uniquement par l'extérieur pour ne pas perturber le cours en salle de danse (ne pas traverser la salle de danse pendant le cours).

Il est obligatoire de fermer le dojo si personne ne se trouve à l'intérieur (prévenir une personne qui détient la clé du dojo).

Frais de formation

Cette formation est financée par des institutions publiques (Région) ou privées (Fondations).

Les frais médicaux, d'hébergement, de repas et de transports restent à la charge de l'élève.

Les frais des dossiers de sélection aux écoles de cirque sont à la charge des élèves.

Les 850€ de frais d'inscription couvrent les frais administratifs et donnent un accès gratuit aux spectacles du PPCM et aux cours adultes (sous conditions).

Evaluation et validation par l'établissement

Les élèves sont évalués par leurs enseignants principaux et la responsable de formation selon :

- un contrôle continu
- une autoévaluation à la fin de chaque cycle
- des rédactions de fiches
- la création d'un solo dans leur spécialisation
- leur participation à des créations collectives
- la préparation de leurs auditions



Modalités de la poursuite des parcours de formation

Les élèves s'engagent à présenter leurs candidatures auprès de minimum **trois écoles préparatoires et supérieures** au cours de leur formation.

L'orientation et le dépôt de ces candidatures se fait en concertation avec la responsable de la formation, après avis du professeur référent en acrobatie et des autres professeurs.

Un document présentant les écoles, leurs modalités de candidature et le calendrier des sélections sera mis à disposition des élèves qui s'engagent à consulter ce document et à **faire suivre leurs candidatures par mail auprès du pôle formation (katerina@ppcm.fr ; lucille@ppcm.fr).**

Santé, Sécurité

Il est important qu'un suivi médical (à la charge du stagiaire) puisse avoir lieu de même que seront indispensables de bonnes conditions de vie (hébergement correct et proche du lieu de formation, repas équilibrés, sommeil suffisant, respect des recommandations médicales...)

VHSS

Dans l'enceinte du Plus Petit Cirque du Monde, toutes les formes de violences et de harcèlements sexistes et sexuels sont strictement interdites. Ce règlement s'applique à tous les employés, artistes, techniciens, visiteurs et partenaires. Tout acte de harcèlement ou de violence sera pris très au sérieux et pourra entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion. Nous nous engageons à promouvoir un environnement respectueux et sécurisé pour tous. Nous encourageons toute personne témoignant ou subissant de tels comportements à les signaler immédiatement à Katérina Flora ou Lucille Louvencourt.

Fait à Bagneux le 1er octobre 2025

Je soussigné.e (Nom, prénom)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation du PPCM.

En signant ce document, j'accepte les conditions annoncées et m'engage à les respecter.

Signature du stagiaire :